



Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@  
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

**Objet** : Conseil communal du 27-03-2014 – interpellation de Monsieur Stassen, Conseiller Communal, à propos de l'importance des charges de fonctionnement de la commune

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les dépenses de fonctionnement sont effectivement relativement plus élevées à Berchem-Sainte-Agathe que dans les autres communes.

En 2012, les dépenses par habitant sont de €151 pour la commune, de €125 pour le cluster et de €147 pour la Région. Par contre, il convient de constater que nos dépenses globales sont, à contrario les plus basses du cluster et de la Région. En 2012, les dépenses par habitant sont de €1.186 pour la commune, de €1.365 pour le cluster et de €1.454 pour la Région

Il faut bien se rendre compte qu'à Berchem-Sainte-Agathe, qu'il s'agisse de la prévention, de l'enseignement ou encore de crèches, tous les services communaux sont gérés directement par la commune et non par des asbl. Les dépenses de transferts (autres subsides) sont donc les plus basses de toute la région. En 2012, les dépenses par habitant sont de €57 pour la commune, de €80 pour le cluster et de €93 pour la Région. Vu que les dépenses de fonctionnement de ces services ne transitent pas sous forme de subvention à des asbl, il est normal que ce poste budgétaire soit plus élevé qu'ailleurs. De plus, afin de répondre à certaines missions spécifiques d'un point de vue technique ou intellectuel, ou pour absorber certaines pointes d'activité, il nous arrive de faire appel à de la sous-traitance. Citons entre autres les études juridiques, l'élagage d'arbres, de tontes de haies, l'impression de journaux, d'affiches, de conseils juridiques, ...

Ces dépenses de fonctionnement recouvrent également le curage des avaloirs (4 fois par an dans les zones inondables), le marquage routier régulier, le nettoyage des graffitis, l'achat de fleurs pour l'ensemble de la commune, les contrôles d'infrastructures, la sécurisation des bâtiments, ...

Dans l'ensemble, nous ne pouvons que se féliciter de cette utilisation rationnelle des deniers communaux, et nous remercions Monsieur Stassen pour son interpellation qui permet de mettre en avant la gestion saine et rigoureuse de nos finances communales.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE